

INFORMATION SCIENTIFIQUE

Le Ministère de la Solidarité avec le soutien de l'UNICEF et de Handicap International a organisé un séminaire international de formation et de réflexion autour de la prise en charge des enfants privés de famille (foyers pour enfants assistés âgés de la naissance à six ans) sous le thème « *De l'enfant en devenir au devenir de l'enfant : réflexion autour des approches de prise en charge de l'enfant privé de famille vivant en milieu institutionnel* », le 8 et 9 décembre 2007 au Centre national de formation des éducateurs spécialisés de Birkhadem. Après l'ouverture assurée par Mr le Ministre de la solidarité nationale, le responsable de UNICEF en Algérie et le responsable de Handicap International, trois communicants ont dressé l'état des lieux :

1) Mme A. Bencheikh a, en un compte rendu d'une enquête qu'elle a réalisée en 1999 ainsi qu'un document audiovisuel, montré les lacunes de la prise en charge dans ces foyers ou pouponnières et les carences graves que subissent ces enfants.

2) Mme B. Moutassem-Mimouni a exposé des résultats de l'étude, qu'elle a entreprise pour le Ministère de la solidarité avec le soutien de l'UNICEF, durant le dernier trimestre 2006 sur « *les foyers pour enfants assistés en Algérie : recommandations pour l'amélioration de la prise en charge des enfants privés de famille dans les F.E.A.* ».

3) Monsieur le secrétaire général du Ministère de la solidarité, M. Bouchenak Kheladi a, quant à lui, présenté les résultats d'une autre enquête réalisée en 2007 dans ces mêmes foyers. De ces trois interventions il ressort que, si des efforts ont été faits et des progrès réalisés dans le domaine de la prise en charge des enfants privés de famille, beaucoup reste à faire pour bien protéger et prendre en charge de façon optimum ces enfants privés de famille à titre temporaire ou définitif. Les efforts à faire doivent être effectués à plusieurs niveaux : organisationnel, structurel, formationnel, etc.

L'après midi a été consacrée à des interventions présentant des modèles de prise en charge dont le Ministère voudrait s'inspirer pour appliquer les méthodes appropriées aux jeunes enfants : après la présentation des besoins des jeunes enfants et des dangers de la « non réponses à ces besoins » par Pr Michel Dugnat, le modèle de l'Institut Locsy a été présenté par Françoise Grégoire psychologue clinicienne. Le modèle Villages SOS (Kinderdorf International) a été développé dans une communication « Le droit de l'enfant à une famille » par Mme. M.

Youcefi. Des expériences d'institutions algériennes, telles que, l'Association enfants et famille d'accueil bénévole (A.E.F.A.B.) a été présenté en document audiovisuel commenté par H. Mohamed-Chérif, directrice de la pouponnière de Hadjout (Tipaza). L'équipe de cette pouponnière applique la méthode 'Locsy' qui tente de s'adapter aux besoins des jeunes enfants. Mme I. Ziouane, psychologue de la pouponnière d'El Biar a développé l'expérience de cette structure.

Deux autres interventions sur les pouponnières et la prise en charge des enfants privés de famille au Maroc et en Tunisie ont mis l'accent sur les aspects juridiques et sociaux et les difficultés de la prise en charge. En fait les difficultés sont identiques pour les trois pays du Maghreb.

La deuxième journée a été consacrée aux ateliers. L'objectif de ce séminaire est de mener la réflexion pour restructurer, redynamiser et adapter ces structures aux enfants privés de famille. Les ateliers ont été centrés sur : « Les courants théoriques », la formation des professionnels de la petite enfance, le projet institutionnel portant organisation et fonctionnement des foyers, et sur les infrastructures et équipements nécessaires à une prise en charge optimum de la petite enfance.

Il ressort de ces deux journées de réflexions et de consultations que:

L'enfance privée de famille soulève la question de l'acceptation des enfants issus de relations sexuelles hors mariage et des tabous qui entourent cette situation, ensuite celle de la détérioration des conditions socioéconomiques qui accentuent la déstructuration des familles en situation de précarité sociale et économique (chômage, crise de logement, violences, délinquance, etc.). Les abandons et violences se manifestent de plus en plus dans ces milieux de grande difficulté, et ce sont les femmes et les enfants qui sont les premières victimes de cette précarisation. Les foyers de prise en charge de l'enfance privée de famille ont besoin d'une redéfinition et d'une réorganisation. Ils nécessitent également une sélection rigoureuse des personnels qui ont besoin d'être non seulement formés, mais surtout supervisés, soutenus et suivis. Globalement, il s'agit de : changer les représentations des professionnels de ces foyers et de l'environnement social, renouveler le personnel, le former, l'encadrer et le suivre de façon régulière par un ajustement des programmes et des formations, améliorer les conditions de travail du personnel et de la prise en charge.

En conclusion, la représentante de l'UNICEF a rappelé que « la protection, l'éducation et les soins aux enfants privés de famille, (tout comme les autres enfants) constituent un droit inaliénable » pour ces enfants et non une faveur ou un acte de charité. Il faut rappeler que les progrès essentiels réalisés dans ce domaine sont liés à la *kafala* qui a

désengorgé ces foyers, ce qui a réduit la mortalité et la morbidité. Des amendements et aménagements pour rendre la *kafala* encore plus efficace ont été proposés. M. le Ministre a également déposé un projet de loi pour les recherches ADN permettant la reconnaissance de paternité, car jusqu'à ce jour le père de l'enfant n'a jamais été pris en compte, la femme seule assumait toutes les conséquences d'une relation à deux. Cette décision est une preuve supplémentaire que la société évolue et l'Etat aussi !

Badra MOUTASSEM-MIMOUNI



Sciences Technologies & Développement

N° 1 -2007

Revue éditée par l'Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire



**SCIENCES
DE LA NATURE**

**SCIENCES
TECHNOLOGIQUES**

**SCIENCES
FONDAMENTALES**

**SCIENCES
SOCIALES**